



EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL  
SÉANCE DU 31 MARS 2022

**OBJET :**  
**Autorisation relative à la  
création et la  
suppression d'emplois**

L'an deux mille vingt-deux, le trente et un mars, les membres du Comité syndical du Syndicat mixte ouvert, dénommé « Établissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs », convoqués par son Président, M. Patrick OLLIER, le vingt et un mars, se sont réunis à 15h00 au siège de l'Établissement sis 12 rue Villiot à PARIS 12<sup>e</sup>.

**Étaient présents :**

**Au titre de la Métropole du Grand Paris :**

En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS :

*Patrick OLLIER,*  
*François VAUGLIN*

En téléconférence :

*Vincent BEDU,*  
*Sylvain BERRIOS,*  
*Philippe GOUJON,*

*Patrice LECLERC,*  
*Valérie MONTANDON,*

Nombre des membres  
composant le  
Comité syndical ..... 31

En exercice..... 31

Présents à la  
Séance ..... 17

Représentés  
par mandat ..... 5

Absents ..... 9

**Au titre du Conseil de Paris :**

En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS :

*David ALPHAND,*  
*Pierre RABADAN,*  
*Pénélope KOMITÈS,*

**Au titre du Conseil départemental des Hauts-de-Seine :**

**Au titre du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis :**

En téléconférence :

*Bélaïde BEDREDDINE,*

**Au titre du Conseil départemental du Val-de-Marne :**

En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS :

*Chantal DURAND*

En téléconférence :

*Laurence COULON*

**Au titre de Troyes Champagne Métropole :**

En téléconférence :

*Jean-Michel VIART*

**Au titre de de la Communauté de Saint Dizier Der et Blaise :**

En téléconférence :

*Jean-Yves MARIN*

**Au titre de de la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux :**

En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS :

*Régis SARAZIN*

**Au titre de de la Région Grand Est :**

En téléconférence :  
*Annie DUCHENE*

**Étaient absents excusés :**

*Sylvain RAIFAUD,  
Jean-Noël AQUA,  
Jérôme LORIAU,  
Josiane FISCHER,  
Denis LARGHERO,  
Jean-Michel BLUTEAU,  
Magalie THIBAUT,  
Mohamed CHIKOUCHE,  
Jean-Pierre ABEL,*

**Avaient donné pouvoir de voter en son nom :**

*Christophe NAJDOVSKI donne pouvoir à François VAUGLIN  
Dan LERT donne pouvoir à Pierre RABADAN  
Grégoire De la RONCIÈRE donne pouvoir à Jean-Michel VIART  
Frédéric MOLOSSI donne pouvoir à Bélaïde BEDREDDINE  
Jean-Pierre BARNAUD donne pouvoir à Chantal DURAND*

La majorité des membres étant présente,

Monsieur VIART a été désigné pour assurer les fonctions de Secrétaire de séance, qu'il a accepté.

M. Valéry MOLET, Directeur général des Services, lui a été adjoint à titre d'auxiliaire.

## EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant, conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale. Il appartient donc au Comité syndical de l'EPTB de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services et de modifier le tableau des effectifs.

Dans ce cadre, il est soumis régulièrement à délibération du Comité plusieurs créations et suppressions de postes afin d'adapter les postes aux compétences et missions qui évoluent selon les besoins des services.

Suite à l'établissement de la liste d'aptitude d'accès au cadre d'emplois des attachés territoriaux par le Centre interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne Ile-de-France après l'instruction des dossiers de promotion interne, et, en lien avec les besoins des services, il est proposé de **transformer** :

- Un poste du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux en un poste du cadre d'emplois des attachés territoriaux (catégorie A, filière administrative, à temps complet) pour exercer les missions de directeur-trice de la communication.

Dans le cas où cet emploi de catégorie A ci-dessus ne pourrait être pourvu par un fonctionnaire, pour les besoins de continuité de service, l'exercice des fonctions par un agent contractuel de droit public est autorisé en application des articles 3-2 ou 3-3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, avec un niveau de recrutement correspondant à une formation supérieure dans le domaine de la communication, et dans le respect des grilles indiciaires applicables au cadre d'emplois des attachés territoriaux.

Afin de garantir un maintien de l'activité de gestion des paies en prévision du départ en retraite du titulaire du poste, il est proposé de **transformer** :

- Un poste du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux en un poste du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux (catégorie C, filière administrative, à temps complet) pour exercer les missions de gestionnaire des ressources humaines.

Dans le cas où cet emploi de catégorie C ci-dessus ne pourrait être pourvu par un fonctionnaire, pour les besoins de continuité de service, l'exercice des fonctions par un agent contractuel de droit public est autorisé en application des articles 3-2 ou 3-3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, avec un niveau de recrutement correspondant à une formation niveau bac, dans le domaine du droit public, et ayant une maîtrise du statut de la fonction publique territoriale, ainsi qu'une maîtrise de la rémunération de la fonction publique ; et dans le respect des grilles indiciaires applicables au cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux.

### **Il sera également proposé la création d'un emploi non permanent – contrat de projet (catégorie A) (article 3 II)**

Afin de répondre aux besoins du service, il est proposé de créer un poste de chef de projet pour la labellisation et la mise en œuvre du programme d'études préalables du PAPI de Châlons-en-Champagne et de la Marne moyenne du cadre d'emplois des attachés territoriaux ou des ingénieurs territoriaux, (Catégorie A, filière administrative ou technique, à temps complet).

Le Chef de projet sera chargé dans un premier temps de préparer le dossier de labellisation puis d'animer et de piloter le programme d'études préalable au PAPI du territoire à risques importants d'inondation (TRI) de Châlons-en-Champagne et de la Marne moyenne. Il assistera les maîtres d'ouvrages et notamment le syndicat mixte de la Marne moyenne pour la mise en œuvre des actions (Relecture des dossiers de consultation des entreprises, des dossiers de demandes de subvention, suivi des prestations...), et établira les bilans d'avancement du PEP. Dans un deuxième temps, il préparera le dossier de labellisation d'un futur PAPI complet en lien avec les parties prenantes du territoire.

Il contribuera également aux instances de suivi du Plan de gestion du risque inondation (PGRI) du bassin de la Seine, de la stratégie locale du TRI de Châlons et participera aux missions transversales de la collectivité au sein de la Direction de l'appui aux territoires.

Les phases du projet seront les suivantes :

- 1ère phase = élaboration du PAPI d'intention (PEP) puis labélisation = 18 mois
- 2nd phase = exercice du PEP pendant 3 ans
- 3<sup>ème</sup> phase = montage du PAPI complet et labellisation = 6 mois à 1 an maxi

La durée du contrat de travail de l'agent serait donc de 5 ans ½.

Financement du poste

Il est à noter que ce poste sera subventionné par l'État (50%) et le syndicat de la Marne moyenne (30%).

Le comité technique du 10 mars 2022 a été saisi pour avis de ces propositions de transformations de postes et de création de poste.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

## DÉLIBÉRATION

**Le Comité syndical,**

**VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

**VU** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

**VU** le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

**VU** le tableau des effectifs ;

**VU** l'avis du comité technique du 10 mars 2022 ;

**VU** l'exposé des motifs présenté ci-dessus ;

**Après en avoir délibéré,**

**À l'unanimité,**

**Article 1 :** **APPROUVE** les propositions de création, de transformations par créations et suppressions d'emplois ci-dessus.

**Article 2 :** **AFFECTE** les dépenses correspondantes sur le chapitre 012 du budget de fonctionnement de l'EPTB.

Le Président,

  
Patrick OLLIER  
Ancien Ministre  
Maire de Rueil-Malmaison  
Président de la Métropole du Grand Paris

**ÉTAT DU PERSONNEL TERRITORIAL AU 31 MARS 2022**

GRADES	CAT	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	Dont : TNC
<b>Emploi fonctionnel</b>				
Directeur Général des services	-	1	1	0
Directeur Général des services techniques	-	1	0	0
Directeur Général Adjoint des services	-	1	1	0
<b>Filière Administrative</b>				
Administrateur général	A	0	0	0
Administrateur Hors Classe	A	0	0	0
Administrateur	A	2	0	0
Attaché principal	A	2	2	0
Attaché	A	3	3	0
Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe	B	0	0	0
Rédacteur principal 2 <sup>ème</sup> classe	B	4	4	0
Rédacteur	B	3	3	0
Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> Classe	C	3	2	0
Adjoint administratif principal 2 <sup>e</sup> Classe	C	1	1	0
Adjoint administratif	C	3	2	0
<b>Filière Technique</b>				
Ingénieur général	A	0	0	0
Ingénieur en chef hors classe	A	1	1	0
Ingénieur en chef	A	3	2	0
Ingénieur hors classe	A	0	0	0
Ingénieur principal	A	14	14	0
Ingénieur	A	6	5	0
Technicien principal 1 <sup>ère</sup> classe	B	11	11	0
Technicien principal 2 <sup>e</sup> classe	B	7	6	0
Technicien	B	5	4	0
Agent de maîtrise principal	C	19	18	0
Agent de maîtrise	C	6	6	0
Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	7	6	0
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	7	6	0
Adjoint technique	C	7	6	0
<b>TOTAL</b>		<b>117</b>	<b>104</b>	

CONTRACTUELS	CAT	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	Fondement
Emplois non permanents				
Chef de cabinet	-	1	1	Art. 110
Activité accessoire délégué à l'innovation et aux grands projets	A	1	1	25 septies et 32 loi de 1983
Animateur inondations et territoires pour le PAPI du Loing – Contrat de projet	A	1	1	Art. 3 II
Chargé de mission PAPI de l'Yonne	A	1	1	Art. 3 II
Chargé de l'animation zone RAMSAR	A	1	1	Art. 3 II
Chef de projet labellisation PEP PAPI Chalons Marne moyenne	A	1	0	Art. 3 II
Thèse ZEC PAPI SMF	A	1	0	Art. 3 II
Adjoint technique remplaçant	C	1	1	Art. 3 1
Animateurs saisonniers	C	5	0	Art. 3 I 2°
Emplois permanents				
Adjoint au directeur général des services, chargé du développement	-	1	1	Art. 3-3 al. 1
Attaché en CDI	A	1	1	Art. 3-3 al. 2
Ingénieur en CDI	A	1	1	Art. 3-3 al. 2
Attaché en CDD	A	6	6	Art. 3-3 al. 2
Ingénieur en CDD	A	4	3	Art. 3-3 al. 2
Rédacteur en CDD	B	2	2	Art. 3-3 al. 2
Technicien en CDD	B	4	4	Art. 3-3 al. 2
Technicien en CDD	B	3	3	Art. 3-2
PAPI	A	2	0	Art. 3-3 al. 2
Apprenti webmaster communication digitale	-	1	1	Droit privé
Apprenti conduite projets en aménagements et travaux publics	-	1	0	Droit privé
Apprenti PAPI	-	1	0	Droit privé
Apprenti maintenance informatique	-	1	0	Droit privé
<b>TOTAUX</b>		<b>41</b>	<b>28</b>	

**ÉTAT DES POSTES BUDGETAIRES SUSCEPTIBLES D'ACCUEILLIR EN DETACHEMENT LES AGENTS DE LA VILLE DE PARIS MIS À DISPOSITION DE L'EPTB AU 31 MARS 2022**

Catégorie	Corps Ville de PARIS	Effectifs Pourvus	Cadre d'emplois équivalent FPT	Effectifs Budgétaires
	<b>Filière Ouvrière</b>		<b>Filière Technique</b>	
B	Personnel de maîtrise	1	Technicien territorial	1
C	Adjoint technique eau et assainissement	1	Agent de maîtrise territorial	1
	<b>TOTAL</b>	<b>2</b>	<b>TOTAL</b>	<b>2</b>

Total de postes budgétaires : 2

**TOTAL GÉNÉRAL : 160 postes budgétaires**

+ 2 postes Ville de Paris sans équivalence de grades FPT donc non budgétés :

Catégorie	Grades Ville de PARIS	Effectifs Pourvus
A	Chef d'Exploitation	2

**POUR INFORMATION**  
**ÉTAT DU PERSONNEL MIS À DISPOSITION PAR LA VILLE DE PARIS**  
**AU 31 MARS 2022**

<b>GRADES</b>	<b>CAT</b>	<b>EFF. POURVUS</b>	<b>Dont : TNC</b>
<b>Personnel Administratif</b>			
Administrateur	A	0	
Attaché – Chef de Service Adm	A	0	0
Secrétaire Administratif	B	0	0
Adjoint Administratif	C	0	0
<b>Personnel Technique</b>			
Ingénieur en Chef.	A	0	0
Chef d'arrondissement et Ingénieur des Travaux	A	0	0
Chef d'exploitation	B	0	
Chef de subdivision	B	0	0
Technicien supérieur	B	0	0
<b>Personnel Ouvrier</b>			
Chef d'exploitation	A	2	0
Agent supérieur exploitation	B	0	0
Agent de maîtrise	B	1	0
Adjoint technique EA principaux	C	1	0
Adjoint technique principaux	C	0	0
Adjoint technique EA	C	0	0
Adjoint technique	C	0	0
<b>Personnel Spécialisé et service</b>			
Agent de logistique générale	C	0	0
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>		<b>4</b>	<b>0</b>